



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 276. 2020

OBJET : FERMETURE ÉTAGES – PARKING LA VALETTE – EL/CD
PROLONGATION

La Maire de la ville d'ANNONAY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la demande présentée par le Pôle Développement et Attractivité du Territoire –
château de la Lombardière – BP 8 – 07430 DAVEZIEUX.

Fermeture ponctuelle des étages du parking de la Valette,

ARRETE

Article 1

A partir du lundi 11 mai 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, l'accès à certains étages ou l'ensemble du parking de la Valette pourra être ponctuellement fermé.

Article 2

La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue sous la responsabilité du demandeur.

Le demandeur demeure entièrement responsable de la sécurité des cheminements piétonniers et véhicules ainsi que de ses installations sur la totalité de la zone de chantier.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale d'Annonay,
- Monsieur le Capitaine Commandant le Centre de Secours Principal,
- Le Pôle Développement et Attractivité du Territoire – château de la Lombardière – BP 8 – 07430 DAVEZIEUX

Article 4

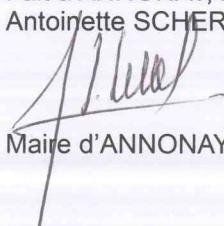
Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie Nationale d'Annonay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à ANNONAY, le 07 mai 2020
Antoinette SCHERER


Maire d'ANNONAY

Notifié le :

Affiché le :

AS

